



Date: 26.03.2014
Code: 8.432.23073

Annexe

Etablissement d'affectation no 23073

Cahier des charges

Cahier des charges no :
59259

Titre du cahier des charges :
Animateur en atelier pratique "Bâtiment"

Domaine d'activité :
Travaux pédagogiques

Nombre maximum de places de travail autorisées :
1

**Domaine de l'établissement
d'affectation :** 250 Domaine de
l'assurance-chômage

Genre de l'affectation : Soins /
Assistance

Lieu de travail : Vevey (VD)

**Personne autorisée à donner des
instructions :**
Responsable de service
Tél. : +41 78 659 69 98
E-mail : gianni.romano@oseo-vd.ch

Part Activité

50% Pratique
Transmettre des connaissances pratiques au travers d'activités professionnelles réelles et une prise en charge flexible centrée sur les besoins individuels.

30% Encadrement socioprofessionnel
Encadrer des personnes de tout âge à la recherche d'une solution professionnelle.

20% Administration
Évaluer les activités des participants ouvriers au travers d'outils de suivi et d'évaluation.

Connaissances de base :

exigées : CFC obligatoire dans le domaine d'activité en lien avec l'atelier "Bâtiment" (peintre en bâtiment, menuisier / ébéniste, carreleur, maçon), permis de conduire cat. B.

souhaitées : Expériences professionnelles, sensibilité dans le domaine social.

Formation par l'établissement d'affectation : Par le responsable.

Cours de l'établissement d'affectation :

Formation par le service civil : A partir d'une durée d'engagement de 50 jours, le cours "Gestion sans violence des conflits" doit être suivi, avant le début de l'affectation. La participation au cours est organisée par le service civil. Les frais sont couverts par la Confédération.

Cours du service civil : Gestion sans violence des conflits

Exigences posées à la personne astreinte au service civil :

Appréciation des aptitudes du civiliste : Non

Vérification du casier judiciaire: Non

Exigences posées à l'établissement d'affectation :

Contribution à la Confédération : Oui
Catégorie : 3
Supplément : Pas de logement ni de repas

Informations complémentaires :

Durée minimale d'une affectation initiale : 2 mois

Périodes d'affectations bloquées :

Temps de travail hebdomadaire : 40.

Modèle de temps de travail : Horaire fixe

Travail de nuit : Non

Travail en fin de semaine : Non

Indications :